

AIR FRANCE

Comité Social et Économique Central

Session de mise en place du 29 mars 2019



*Minutes rédigées par les soins de :
Isabelle QUESTEL
Sténotypiste de conférences*

CCE AIR FRANCE LISTE DE PRESENCE

Monsieur Patrice TIZON
Président du Comité Central d'Entreprise

ÉTAIENT PRÉSENTS

DÉLÈGUES TITULAIRES

CSE Pilotage Économique	Mme LAVIGNE-LEDOUX	CFDT	<i>Présente</i>	M. AMAUDRY	CFDT	<i>Présent</i>
	Mme JOHNSTON	CFE-CGC	<i>Excusée</i>		M. VAUDRON	CFE-CGC
CSE Exploitation Hub	M. TAIBI	FO	<i>Présent</i>	M. HADJ LARBI	FO	<i>Présent</i>
	Mme ODINOT CHAZELAS	FO	<i>Présente</i>		M. DANÉY	FO
CSE Exploitation C. Courrier	M. BODRERO	CGT	<i>Présent</i>	Mme MORELLE	CFE-CGC	<i>Présente</i>
	Mme MARCHAIS	CGT	<i>Présente</i>		Mme FREMONT	CGT
CE Industriel	M. TRAN	SUD Aérien	<i>Présent</i>	M. ALLONGÉ	UNSA Aérien	<i>Présent</i>
	M. DUCOURTIEUX	SUD Aérien	<i>Présent</i>		M. MACÉ	CFE-CGC
CE Air France Cargo	M. VILLANUEVA	CGT	<i>Présent</i>	Mme DEMIGNE	CFE-CGC	<i>Présente</i>
CE Système d'information	M. REGEASSE	CFDT	<i>Présent</i>	M. LEDOUX	CFDT	<i>Présent</i>
CE Opérations Aériennes	Mme MOORE RIEUTORD	Intersyndicale	<i>Présente</i>	M. AUBRY	Intersyndicale	<i>Présent</i>
	Mme TECHER	Intersyndicale	<i>Présente</i>	M. DEREUMETZ	Intersyndicale	<i>Présent</i>
	M. PORTAL	SNGAF	<i>Présent</i>	M. LAMARQUE	UNAC CGC	<i>Présent</i>
	M. DELLI-ZOTTI	SNPL	<i>Présent</i>	M. MASDUPUY	SNPL	<i>Excusé</i>
	Mme TUCHMUNTZ LAHITTE	CFE-CGC	<i>Présente</i>	M. AMIOT	CFE-CGC	<i>Présent</i>

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. GARBISO	CFE-CGC	<i>Présent</i>	M. JAGUT	UNSA	<i>Présent</i>
M. MALLOGGI	FO	<i>Présent</i>	M. RIO	ALTE	<i>Excusé</i>
M. DEWATINE	CFDT	<i>Présent</i>		SNPL	
				SPAF	

ASSISTANTS DE LA DIRECTION

Mme COTIS	<i>Présente</i>
Mme FERRACCI	<i>Présente</i>
Mme DHOURY	<i>Présente</i>

ASSISTANTS DU CCE

Mme SAVARY	<i>Présente</i>
M. BERENGUIER	<i>Présent</i>
Mme CUSSAGUET	<i>Présente</i>
M. JULY	<i>Excusé</i>

SECRÉTAIRES DE CE

CSE Pilotage Économique	M. LABADIE	CFDT	<i>Présent</i>
CSE Exploitation Hub	M. TAIBI	FO	<i>Présent</i>
CSE Exploitation C.-Courrier	Mme BORDES DUCLOS	CGT	<i>Présente</i>
CE Industriel	M. BEAURAIN	SUD Aérien	<i>Présent</i>
CE Air France Cargo	M. LEVALLET	CFE-CGC	<i>Présent</i>
CE Système d'information	M. CAPDEVIELLE	CFDT	<i>Présent</i>
CE Opérations Aériennes	Mme CAZARRE	SNPNC-FO	<i>Présente</i>

Sténotypistes

Mme QUESTEL	<i>Présente</i>
Mme JOUHANNEAU	<i>Excusée</i>
Mme MAROTEL	<i>Excusée</i>

S O M M A I R E

1 - CONSTITUTION DU BUREAU DU CSEC.....	10
1 BISAVIS DE LA SESSION POUR DONNER MANDAT A MM. MICHEL ROUGIER ET JEAN-PIERRE BERENGUIER POUR ADMINISTRER LES AFFAIRES COURANTES DU CSEC POUR LA PERIODE ALLANT DU 29 MARS AU 18 AVRIL.	18
2 - ELECTION DU COORDINATEUR ADJOINT DE LA COMMISSION SANTE SECURITES ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	REPORTÉ
3 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS CENTRALES	REPORTÉ
4 - DESIGNATION PAR LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL DU REPRESENTANT AIR FRANCE A LA MNPAF.....	REPORTÉ
5 - DESIGNATION DES 5 REPRESENTANTS DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CENTRAL AU SEIN DU COMITE D'ANALYSE STRATEGIQUE AUPRES DU COMITE DE GROUPE EUROPEEN	23
6 - AVIS DE LA SESSION SUR L'ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AFFECTION DES BIENS DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE, SUR LES CONDITIONS DE TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS, CREANCES ET DETTES RELATIVES AUX ACTIVITES TRANSFEREES, AU FUTUR COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CENTRAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE 9 VI DE L'ORDONNANCE N°2017-1386 DU 22 SEPTEMBRE 2017	27
7 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CSEC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AIR FRANCE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2312-75 DU CODE DU TRAVAIL	REPORTÉ



AIR FRANCE

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL *Session de mise en place* Vendredi 29 mars 2019

(La séance est ouverte à 9 heures 37 sous la présidence de M. TIZON, Directeur Général Adjoint des Relations Sociales.)

M. TIZON, Président.- Bonjour à tous. Je vous propose de démarrer.

Comme traditionnellement, nous allons procéder à l'appel.

(Mme COTIS procède à l'appel nominal.)

M. TIZON, Président.- Bonjour à tous. J'aimerais que Marianne, Sandrine et Caroline se présentent car je ne suis pas sûr que tout le monde les connaisse.

Je m'appelle Patrice TIZON, pour ceux qui ne me connaîtraient pas encore.

Mme COTIS.- Marianne COTIS, je fais l'intérim de Patrice TIZON à la Direction des Relations Sociales Sol et Transverses.

Mme FERRACCI.- Caroline FERRACCI, je travaille à la DGRH sur le CSE Central et à la DRH PNC.

Mme DHOURY.- Sandrine DHOURY au Dialogue institutionnel.

M. TIZON, Président.- J'aimerais dire un petit mot en introduction.

Il y a un an jour pour jour, nous commençons les premières bilatérales sur les questions du CSE. Nous étions tous assez inquiets sur ce que cela allait donner.

Je voulais vous remercier car nous y avons mis du temps, mais nous avons su trouver des accords sur le vote, le protocole d'accord préélectoral, le périmètre, l'accord de référence, et puis sur les 7 protocoles locaux de dialogue. C'est le plus important et j'aimerais vous en remercier.

J'aimerais féliciter tous ceux qui ont été élus, que ce soit au CSEC ou dans les CSEE.

Je vous remercie également pour la campagne. Elle s'est bien déroulée et dans le respect, même si tout n'a pas été parfait. Nous avons atteint un taux de participation important et il est le gage d'une représentativité de l'ensemble du corps électoral.

Ceci étant, nous avons fait la moitié du chemin. Nous avons posé la base de la maison, il faut maintenant la construire ensemble. Nous avons fixé les règles, mais tout reste à faire sur l'organisation et le dialogue de proximité qui est important pour vous et pour nous. Les mois à venir seront importants dans la manière dont nous arrivons à construire les choses.

Nous avons le droit de ne pas être d'accord. Le Comité est un lieu d'échange, de dialogue et nous ne serons pas toujours d'accord. Pour autant, le minimum est le respect mutuel. Je vous connais quasiment tous individuellement, je vous apprécie. Il arrive, dans la dynamique de groupe, que l'on aille un peu loin. Il faut faire attention. Ici, je vous demanderai ce respect mutuel dans les échanges et les positions. Il est possible de ne pas être d'accord, mais toujours en respectant cette règle de respect et d'écoute.

Je souhaite également que nous sortions de temps en temps de nos postures, nous Direction et vous syndicats, avec des prises de parole très longues où l'on est plus pour se positionner et pas forcément pour échanger. Cela n'apporte pas toujours le maximum de valeur dans nos échanges.

Je vous souhaite donc la bienvenue et les meilleures choses pour ce mandat. 4 ans, c'est long, de nombreux sujets seront à traiter. Nous le ferons tous dans le respect et surtout dans l'intérêt des salariés de la Compagnie car c'est ce qui doit nous motiver en premier lieu.

M. BEURAIN.- Bonjour à toutes et à tous.

J'ai un peu de mal, Monsieur TIZON, avec votre satisfaction de la mise en place des CSE, au vu de ce qu'elle a coûté aux organisations syndicales et aux représentants :

- ➔ Passage Orly escales : -62 % d'élus ;
- ➔ Industriels : -50 % d'élus ;
- ➔ Hub : -40 % d'élus ;
- ➔ Informatique : -37 % d'élus.

Effectivement, vous avez mis en place une structure issue des nouvelles lois Macron, mais qui avait pour but principal d'abaisser le nombre de représentants et la qualité de notre représentation. Nous nous en sommes parlé longuement en réunions préparatoires sur l'accord préélectoral, nous vous avons expliqué les risques de carence d'institution et de représentativité que cela allait occasionner.

Comprenez que, ce que vous prenez pour une bonne nouvelle n'est pas partagé de notre côté vu le manque de moyens qui nous est imposé aujourd'hui et avec lequel il faudra composer.

M. TIZON, Président.- Il est important de se dire les choses. Les moyens ne sont pas gage de qualité. Mais j'entends très bien que, s'il n'y a pas de moyens, c'est impossible.

La loi a été construite pour concentrer les moyens sur moins de personnes et, c'est vrai, nous n'allons pas nous en cacher, tous ceux qui ont participé à la négociation le savent, elle a conduit en général à un -30 % en nombre de têtes.

Pour autant, la diminution du nombre d'heures générée par l'accord correspond quasiment à la diminution de l'effectif que nous avons connue sur le mandat. L'objectif n'a pas été de casser ou de réduire, mais, dans l'esprit de la loi, de concentrer ; ce qui sera une vraie difficulté car cela veut dire que tous les élus CSE sont quasiment des multicalques, que ce soit sur les questions de santé, sur les questions économiques et sociales. Cela posera aussi la question de la formation que nous devons vous apporter pour vous permettre de monter en compétences.

On est d'accord ou pas avec la loi, on a été pour ou on l'a combattue. Pour autant, elle est là et nous nous devons de l'appliquer. C'est la philosophie dans laquelle nous nous trouvons.

M. GARBISO.- J'aimerais rebondir sur le nouveau parcours de négociations mis en place sur les CSE. Nous nous trouvons aujourd'hui dans un nouvel environnement lié à ces négociations et

à cette organisation qui est mise en place. J'espère qu'elle sera aussi efficace et pertinente que jusqu'à présent. On ne peut que l'améliorer.

Néanmoins, j'attire votre attention sur les négociations qui ont eu lieu sur différents accords. Vous savez très facilement informer l'entreprise quand les accords sont signés. Dans l'autre sens, quand un accord nous paraît essentiel, puisqu'il est lié à la mise en place des CSE, comme celui du parcours professionnel des élus, nous n'avons aucune information. A-t-il été signé majoritairement ? S'il n'a pas été signé majoritairement, que se passe-t-il ? On peut faire de l'affichage, avoir la volonté de trouver du monde qui a envie de s'investir dans le syndicalisme pour représenter son entreprise. En retour, les gens attendent beaucoup. *Quid* si, au bout de 2 ou 3 mandats, ils veulent reprendre une activité professionnelle, retourner à leur poste ? Comment prendre en considération toute cette richesse qui nous a été vendue d'un parcours syndical avec la nouvelle loi Macron ?

Aujourd'hui, Air France est muette sur ce sujet, alors que nous avons travaillé, négocié, que nous sommes sortis sur un accord en partie signé et nous ne savons pas ce qu'il en est pour la suite.

M. TIZON, Président.- L'accord a été signé par 2 syndicats. Il n'est pas majoritaire, il est donc réputé non existé. Je le regrette car cet accord amenait du plus.

Que se passera-t-il ? Nous serons probablement amenés à en rediscuter. Nous avons d'autres sujets à venir. Nous allons commencer une série de bilatérales sur le droit syndical qui sera un vrai sujet.

M. MALLOGGI.- Même si nous avons signé l'accord sur les CSE et les accords de proximité, nous ne nous empêcherons pas de dénoncer la volonté politique appuyée par des syndicats patronaux de détruire tout ce qui représente aujourd'hui le syndicalisme dans les entreprises. Cette organisation privera les organisations syndicales de pouvoir faire monter en compétences des délégués. Nous nous félicitons que l'accord sur le parcours des représentants syndicaux ne soit pas signé puisqu'on en arrivait à un syndicalisme professionnel de personnes qui auraient 2 choix en entrant dans l'entreprise : soit du syndicalisme pendant 3 mandats avec une belle carrière, soit une carrière avec les autres en regardant ce que cela donne.

Pour nous, ces accords CSE sont vraiment une volonté de détruire.

Maintenant, nous verrons sur la durée l'écoute que l'entreprise est prête à faire puisque, quand on arrive à des événements comme les départs de présidents directeurs généraux suite à des consultations, c'est bien que l'Entreprise n'écoutait pas les remontées des syndicats. Au-delà des instances et de ce qu'il nous reste pour militer, c'est surtout l'écoute que vous aurez auprès des remontées.

M. BODRERO.- J'ai bien entendu que c'était la loi. Mais un accord d'entreprise pouvait aller au-delà de la loi. Or, la Direction a fait le choix de ne pas maintenir la proximité. Vous allez me dire que vous avez pris les représentants de proximité, mais on ne peut pas transposer sur une personne toute la responsabilité des anciens CHSCT, CE et DP.

Vous avez fait le choix de réduire et d'appliquer. Vous êtes allé un peu au-delà de la loi, mais vous avez bien montré une volonté de ne pas maintenir de proximité. J'ai des exemples d'entreprises plus petites que la nôtre, mais structurées comme nous, qui sont sur toute la France et qui ont fait le choix de créer des CSE de proximité. C'est le cas d'Alyzia qui a un CSE à Marseille, un CSE à Toulouse, un CSE à Bordeaux. Ils sont plus petits et ils l'ont fait.

Vous avez fait le choix de tout centraliser. Nous vous alertons car il y aura forcément des débordements. Le personnel va se sentir lésé parce qu'il ne pourra pas faire remonter les problèmes et les réclamations. Les problèmes de CHSCT d'urgence ne pourront pas être réglés parce qu'il faudra passer par le central. Je rappelle que les Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail sont de l'ordre public. Nous avons failli avoir en point à l'ordre du jour de notre CE Court-Courrier une demande de transmission de toutes les missions de la CSSCT aux RP. Non, l'article de loi dit bien que ce sont les élus du CSE qui donnent mandat aux CSSCT. Donc vous avez des missions.

Je prends le Pilotage Économique : 18 sites. 4 missions par site et par an, cela fait 82 visites par an dont La Réunion, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre et Cayenne. Comment allez-vous faire en cas d'urgence ou d'accident grave ? Le CSSCT est sur Paris. Comment allez-vous le réunir dans les 24 heures pour mener une enquête ? Vous allez vous reposer sur le RP qui n'a pas cette responsabilité et qui n'est pas dans les textes de loi ? Je rappelle que ce sont les élus CSE qui donnent mandat au CSSCT, sinon c'est les élus du CSE qui doivent le faire. Comment allons-nous faire ?

Vous avez fait le choix de réduire au maximum, mais cela va être compliqué et ce sont les salariés qui vont être en danger.

M. TIZON, Président.- Les périmètres des CSE n'ont pas été modifiés avant/après. Vous ne pouvez donc pas dire que nous avons cherché à tout centraliser. Autrement il n'y aurait pas eu 7 CSEE comme aujourd'hui.

Je pourrai vous redonner les calculs de la loi et ce que nous avons donné. Nous sommes très au-delà.

Enfin, la réponse est dans votre question. Si vous ne déléguez pas aux RP un certain nombre d'attributions, il est certain que tout sera centralisé.

Vous avez la capacité de déléguer. C'est votre volonté ou pas de le faire. Si vous voulez un dialogue de proximité, vous avez intérêt à déléguer. Si vous ne voulez pas de dialogue de proximité, remontez tout...

M. DEWATINE.- Nous nous étions inscrits dans ces négociations de mise en place des CSE parce que c'était la loi et qu'il fallait bien y passer. Nous avons tenté d'alléger la perte que ces mises en place pouvaient générer. Mais effectivement, on ne peut pas regarder cela uniquement de ce côté-ci.

C'est pourquoi l'important sera aussi le point de rencontre que nous devons faire à un moment donné et les ajustements que nous aurons à faire. C'est là que nous verrons si la Direction n'avait qu'une volonté, diminuer le nombre de réunions ou le nombre de représentants ou si c'est l'efficacité du dialogue social.

Nous rappelons que cette loi n'est pas faite pour une entreprise telle qu'Air France et dans la façon dont elle est organisée. Cette loi peut s'appliquer de manière à peu près convenable dans une grande entreprise mono site ou dans une grande entreprise multisites mais multi-activités. Nous sommes une grande entreprise multi-activités sur des multisites. Elle n'est pas adaptée à un fonctionnement et une organisation comme Air France.

Tout le poids du dialogue social reposera sur vos épaules côté Direction, mais sur les nôtres aussi car nous voyons bien ce qui se passe dans ce pays, que ce soit côté Gouvernement ou même côté des citoyens, les corps intermédiaires dont font partie les organisations syndicales sont clairement remis en cause à longueur de temps. Nous vous alertons une fois de plus. Si nous constatons des dysfonctionnements dans cette entreprise alors que la participation aux élections a été

forte, vous pourrez avoir affaire à des salariés qui ne vont plus vers les corps intermédiaires, qui ne s'adressent plus aux organisations syndicales et qui viendront vous parler directement. Le jour où cela sera le cas, vous aurez quelques sujets quant au dialogue social et au nombre de revendications.

Le point important maintenant sera d'essayer de faire fonctionner le dialogue social et surtout de ne pas prendre à la légère la rencontre que nous devons avoir à propos de l'accord. Il faudra regarder clairement ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Nous avons déjà vu apparaître des difficultés lors de la mise en place de l'accord, alors que l'on semblait avoir trouvé un équilibre. Nous aurons à regarder tout cela à ce moment-là.

M. TIZON, Président.- C'est bien pourquoi je pense que 50 % du travail a été fait. Le vrai travail de mise en œuvre est à venir. Nous avons prévu de faire le point dans un an auprès de chaque CSEE et CSEC.

M. JAGUT.- L'UNSA Aérien est assez en phase avec les réflexions qui ont été soulevées. Ce sera un vrai problème pour ce mandat de 4 ans.

Certes, vous reconnaissez qu'il y a 30 % de postes en moins, mais vous soutenez que le nombre d'heures est à peu près équivalent. Au sein de l'UNSA Aérien sol, nous avons fait nos calculs. Nous avons la chance d'avoir de nombreux élus DP, CHSCT ; Nous avons perdu plus de 1 000 heures. Je ne sais pas si vous en êtes conscient. C'est énorme. Ne dites pas que c'est à peu près à taux équivalent, ce n'est pas vrai. J'ai peut-être mal compris, vous me préciserez. Mais nous vous alertons sur le fait que ces moyens vont coûter au personnel puisque nous sommes tous conscients que nous sommes là pour remplir des missions et jusqu'à preuve du contraire, nous nous investissons. Mais à un moment, à l'impossible nul n'est tenu et nous craignons que sur certains sites, dans certains secteurs, il y ait carence de personnes pour être à l'écoute des salariés, sachant que la DGI est une direction où les revendications partent assez vite. Vous avez vu l'année dernière ce qui s'est passé auprès des mécaniciens. Dans notre histoire, dans les années passées, des collectifs se sont créés et nous craignons que cela se reproduise avec tous les effets excessifs qu'il peut y avoir parfois puisqu'il est difficile de contenir les gens quand ils ne croient plus dans leurs représentants.

Au sujet de l'accord de droit syndical qui va être négocié, j'avais eu la chance d'alerter Mme RIGAIL et M. SMITH quand ils étaient venus nous voir en CE au mois de novembre, sur le fait qu'à force de réduire les moyens, les conséquences seront telles qu'il ne faudrait pas que l'on ait à le regretter. Nous espérons que nous aurons une capacité à être entendus au niveau du droit syndical.

M. PORTAL.- Monsieur TIZON, vous vous félicitez de la teneur du dialogue social. Je trouve cela un peu gros. Malgré nos nombreuses demandes, vous ne vous êtes pas présentés lors des négociations du protocole préélectoral. Nous aurions aimé plus d'implication de votre part dans ce dialogue social. S'en féliciter après, c'est un peu énorme.

M. TIZON, Président.- Monsieur PORTAL, il faut bien écouter. Je n'ai jamais dit – vous pourrez reprendre les minutes – que je me félicitais de la qualité du dialogue social. J'ai juste dit qu'il y a un an, je trouvais bien que nous ayons trouvé les moyens d'un accord. Le dialogue social est ce qu'il est, vous en êtes autant responsable que moi.

Quant à critiquer mon implication, considérez un peu la situation et vous pourrez regarder. Je pense que je fais bien plus que mes heures.

Mme TECHER.- Les résultats des élections ont été donnés le 11 mars et depuis, nous observons une carence des instances. Lors des négociations, nous avons parlé de nombreux sujets, notamment des comités supra légaux qui, pour autant, peuvent avoir un caractère obligatoire, typiquement chez le PNC le SGRF.

Depuis le 11 mars, aucun élu ne reçoit d'information sur les sanctions disciplinaires à l'encontre des PNC. On nous rétorque que cette information ne nous est pas donnée sous prétexte que le règlement intérieur n'a pas été revu parce qu'il contient les mots DP, CE et CHSCT. Le règlement intérieur et d'autres textes sont mis en suspens parce que la Direction n'a pas été en mesure de modifier les textes avant la mise en place des CSE.

Pour autant, bien que le règlement intérieur soit tombé, nous n'observons pas une suspension des sanctions disciplinaires.

Nous aimerions que l'ensemble des comités auxquels nous étions régulièrement conviés pour des informations diverses soit mis en place le plus rapidement possible.

M. TIZON, Président.- Vous avez raison, des bilatérales seront organisées rapidement sur le sujet car nous devons le solutionner. La convention entreprise et le règlement intérieur doivent être discutés sur ces questions. Il y a en outre les comités métiers chez les PN.

M. BODRERO.- Je ne peux pas vous laisser dire que c'est la faute des élus CSEC ou CSEE qui refusent que le RP ait des délégations des CSSCT. Je vous lis la loi. Si elle ne vous convient pas, je vous invite à venir avec nous dans la rue pour aller demander au Gouvernement de l'abroger. Mais selon le paragraphe premier « *commission santé sécurité et conditions de travail* », le sous paragraphe premier est « *ordre public* ». Or, dans le code du travail, tout ce qui est ordre public est non négociable.

Le deuxième paragraphe concerne les accords d'entreprise et le troisième est le supplétif s'il n'y a pas accord d'entreprise.

En l'occurrence, nous sommes dans l'ordre public, c'est non négociable. Je lis l'article 2315-38 :

« La commission santé sécurité conditions de travail se voit confier par délégation du comité social et économique tout ou partie des attributions du comité relatif à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert prévu à la sous-section 10 et des attributions consultatives du comité. »

C'est non négociable. Ce sont les élus CSE ou CSEC qui donnent mandat à la Commission Santé Sécurité. Il n'y a pas de RP prévus dans la loi. Si la loi ne vous convient pas, faites comme nous, intervenez auprès du Gouvernement pour la changer. Je vous demande d'appliquer la loi. C'est tout. C'est ordre public.

Deuxièmement, qui reçoit les accidents du travail aujourd'hui ? Les élus CSEE ou CSEC ? Personne ne s'occupe des accidents du travail. Depuis le 11 mars, plus personne ne reçoit les déclarations d'accidents du travail. Comment fait-on ?

Mme COTIS.- Monsieur BODRERO, la loi précise que vous n'avez pas le droit de déléguer l'expertise et la consultation. C'est pourquoi ces 2 prérogatives restent et demeurent celles du CSE.

Mais il est possible par accord de déléguer tout ou partie. Nous avons délégué une grande partie des attributions et nous avons laissé la possibilité au CSE, s'il le souhaite, de déléguer aux RP.

Nous avons bien vérifié la question. En outre, il y a eu des questions/réponses de l'administration sur ce sujet. Si vous regardez, d'autres accords collectifs dans d'autres entreprises ont prévu le même système de délégation aux RP et cela paraît logique. Dans des établissements

multisites, le fait de déléguer a un vrai intérêt. Dans les DOM par exemple, cette délégation offre la possibilité de déléguer aux RP certaines attributions.

Nous n'allons pas refaire le débat ici.

M. BODRERO.- Ce n'est pas dans la loi. D'autres entreprises, comme LyondellBasell, ont maintenu des CSSCT locaux. Ce sont des CSSCT, ce n'est pas le RP. On ne peut pas transmettre toute la responsabilité des CSSCT sur un RP. De plus, nous ne savons pas comment ils seront répartis.

Nous vous demandons de respecter la loi qui est d'ordre public et de dire que ce n'est que les CSSCT qui auront les missions des visites et des inspections.

M. TIZON, Président.- Nous allons revenir à notre ordre du jour car nous avons 6 points à examiner.

M. MALLOGGI.- J'appuie les propos de Mme TECHER sur les salariés qui subissent des sanctions. Ils sont privés de droits à la défense parce que les DP ne sont pas consultés et parce qu'ils n'ont plus le droit au conseil de discipline. Elle a posé une question et je n'ai pas entendu de réponse.

M. TIZON, Président.- Ils ne sont pas privés de droits de défense. Ils peuvent être assistés par n'importe quel salarié. Il est vrai que les commissions ne fonctionnent pas aujourd'hui parce que nous n'avons plus de textes. Mais très rapidement des bilatérales auront lieu pour recevoir les représentatifs parce qu'il faut modifier le règlement intérieur et la convention d'entreprise sur ces différents items.

Je propose d'aborder notre ordre du jour.

1 - Constitution du Bureau du CSEC

M. TIZON, Président.- 4 postes sont à pourvoir :

1. Secrétaire Général ;
2. Secrétaire Adjoint ;
3. Trésorier ;
4. Trésorier Adjoint.

Comme il s'agit d'un vote nominatif, la loi prévoit normalement un vote à l'urne, sauf si tout le monde est d'accord pour faire un vote à main levée.

Quelqu'un souhaite-t-il un vote à l'urne ? Si c'est le cas, nous ferons un vote à l'urne.

M. DEWATINE.- Je souhaiterais une interruption de séance, Monsieur le Président.

M. TIZON, Président.- Je n'ai pas de souci.

Nous reprenons à 10 heures 38.

(La séance, suspendue à 10 heures 08, est reprise à 11 heures 39.)

M. TIZON, Président.- Qui veut reprendre la parole ?... Je vois que vous vous précipitez.

M. BEURAIN.- Nous avons fait une longue interruption de séance et, à moins qu'il y ait un changement de dernière minute, nous sommes tombés d'accord pour dire que nous n'étions pas d'accord.

Par conséquent, il n'y aura pas de candidat au poste de Secrétaire Général du CSEC.

M. TIZON, Président.- Ce n'est vraiment pas la meilleure des choses pour démarrer cette instance.

M. BODRERO évoquait précédemment les dispositions d'ordre public. Certes, il n'y a pas obligation de constituer un bureau avec un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint, mais il y a une obligation d'avoir un secrétaire et un trésorier afin que cette instance fonctionne et ce, pour plusieurs raisons : pour l'animation des débats, pour le secrétariat des séances, et nous pourrions à la rigueur nous en charger, mais je pense plus particulièrement aux 130 salariés, aux œuvres sociales à organiser et notamment les colonies d'été.

Être dans un système de carence, c'est avoir une institution qui ne fonctionne pas. J'en suis le Président et à un moment donné, avoir à saisir le juge pour mandater un administrateur judiciaire qui gèrera la « boutique », pour vous et nous par rapport aux salariés qui ont participé à ce vote, ce n'est pas une solution.

Je sais que c'est compliqué, que les jeux d'alliances au sein des différents CSEE n'ont pas été simples. Mais il faut dépasser ces considérations. On ne peut pas être dans une situation où il n'y ait pas au minimum un secrétaire et un trésorier. Ce n'est pas acceptable pour nous et par rapport aux salariés qui vous ont élus.

Il y a plusieurs solutions. Mais rester au constat qu'il n'y a pas moyen de se mettre d'accord est une première. C'est le premier CSEC et ce n'est pas acceptable.

M. BEURAIN.- C'est bizarre, cela fait écho à la déclaration que j'ai faite en début de séance. Si vous avez bien écouté, vous nous avez mis, vous l'entreprise Air France, dans une grosse difficulté. Vous avez parlé de moyens que vous avez mis à disposition des organisations syndicales en disant qu'on allait y arriver, qu'il n'y avait aucun souci.

Toutes les organisations syndicales présentes au protocole d'accord préélectoral vous ont alerté et nous vous avons dit que cela arriverait. Vous n'avez pas voulu en tenir compte.

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation de blocage parce qu'une nouvelle organisation nous a été imposée. Comme l'a souligné M. BODRERO, vous avez fait à peine mieux que la loi. Vous pouviez faire beaucoup mieux que la loi.

Pourquoi dans certains secteurs, le nombre de délégués n'a pas bougé, voire évolué et pourquoi dans d'autres, c'étaient des baisses de 50 % ? Quand on parle de dialogue social, de proximité, dans des secteurs aussi complexes que la DGI, le Hub ou le Court-Courrier avec toutes les escales, quand vous supprimez des délégués de terrain et des moyens, comment pouvez-vous nous demander d'avoir le même potentiel pour effectuer notre mission ?

Si nous sommes aujourd'hui dans une situation de blocage, c'est partiellement de votre faute. Monsieur TIZON, vous pouvez hocher de la tête, vous n'avez pas su nous écouter quand nous vous disions que cela allait créer de grosses difficultés pour nous. Aujourd'hui, nous sommes face à une grosse difficulté.

Vous essayez de nous faire culpabiliser en nous disant que nous ne prenons pas nos responsabilités. Nous les prenons tous les jours sur le terrain sur la défense des salariés, sur la représentativité, sur la parole que nous vous apportons aujourd'hui en séance. Vous n'avez pas écouté cette parole pendant plusieurs mois quand nous vous avons alerté des problèmes de carence, des problèmes de collectifs, que nous ne pourrions pas tout gérer.

Vous devez également assumer votre part de responsabilité dans cette situation de blocage.

M. TIZON, Président.- Tout à l'heure, j'ai précisé que 50 % du travail était fait. Si vous cherchez, à travers cette désignation de Bureau, à démontrer que l'instance ne fonctionne pas, cela vous appartient.

Je fais une remarque sur les moyens. Il y a aujourd'hui ici plus d'élus qu'auparavant ; Il y en a 15 là où il y en avait 13. Je ne vois pas le rapport entre l'incapacité que vous avez aujourd'hui à désigner un bureau et la question des RP.

Si vous voulez faire de cette situation une démonstration du mauvais fonctionnement, je veux bien, mais il y a plus de moyens aujourd'hui sur le CSEC que sur le CCE d'autrefois.

Par conséquent, je n'entends pas la remarque.

Il est de votre capacité à trouver des systèmes d'alliances et à prendre cette responsabilité dans une période qui est difficile, nous le savons. Nous avons eu au dernier CCE des questions sur le patrimoine. La période est difficile, nous le savons. Mais dire que la situation actuelle est liée à la négociation, nous mettons plus de moyens aujourd'hui en nombre d'élus du CSEC qu'il n'y en avait par le passé.

M. ALLONGÉ.- Vous ne pouvez pas dire cela, Monsieur le Président, c'est complètement faux. Il n'y a pas plus de moyens. Au global, il y en a beaucoup moins.

Vous nous pointez du doigt en disant qu'il faut absolument que nous nous entendions pour combler les manques que vous avez créés. Nous avons choisi de faire une carence.

Mais quand le Président Directeur Général d'Air France a choisi de partir, nous a-t-il demandé notre avis ? Oui, il nous l'a demandé, c'est vrai. Il a laissé plus de 50 000 personnes sans Président. En a-t-il été dérangé ? Non. Aussi, je ne vois pas pourquoi vous nous faites la leçon en nous disant qu'il y a une carence et que ce n'est pas bien. Oui, c'est la première fois à Air France. Et alors ? Ce n'est pas grave, vous allez désigner un secrétaire de séance et nous nous reverrons le mois prochain. Mais il n'est pas judicieux de nous faire des leçons.

M. TIZON, Président.- Au-delà de cette instance, il y a des salariés de l'instance CSEC, des salariés d'Air France et un fonctionnement à assurer.

Si nous n'avons qu'un secrétaire de séance, je ne vois pas comment l'instance va fonctionner au quotidien et cela va être très compliqué. Aller chercher un administrateur judiciaire pour assurer la gestion au quotidien ne nous grandira pas collectivement. Je ne vous ai pas montré du doigt, j'ai déclaré que nous avions collectivement, vous et nous employeurs, une responsabilité dans ce qui se passe aujourd'hui.

M. DEWATINE.- Pour la CFDT, nous n'allons pas jeter la pierre à la Direction sur nos propres turpitudes. Ce sont les organisations syndicales qui, après une bonne heure d'interruption de séance, n'ont pas réussi à se mettre d'accord. C'est tout.

Bon nombre d'entreprises dans ce pays arrivent à mettre en place des bureaux, autrefois de CE et de CCE et aujourd'hui de CSE et de CSEC, qui n'ont pas plus pas moins de moyens que nous.

Nous n'avons pas réussi. Nous avons fait une proposition qui était de mettre un bureau en place pour amener à une réflexion sur la gouvernance. Nous n'avons pas trouvé les candidats pour prendre en charge cette transition. C'est de notre responsabilité. Ce n'est pas de la responsabilité de la Direction. Je suis désolé de vous contredire, mais nous ne pouvons pas chaque fois renvoyer nos propres turpitudes sur la responsabilité de la Direction. Dire cela n'est pas les défendre, nous avons des responsabilités, il faut les assumer. Nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord. En tant que deuxième organisation syndicale de cette entreprise, nous nous mettons dans le lot. Je ne dis pas que vous n'avez pas réussi à vous mettre d'accord, nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord.

M. GARBISO.- Je partage les propos précédents, c'est notre responsabilité collective et il serait trop facile de se cacher derrière son petit doigt. Mais je considère que ce n'est que partie remise car nous devons trouver une solution.

J'en appelle à votre expertise avant d'aller aussi loin sur le plan juridique. N'est-il pas envisageable de reporter la décision, soit du Bureau définitif, soit de l'aspect juridique au prochain mois, ce qui nous oblige et nous engage nous, organisations syndicales, avec les secrétaires des CSE, à travailler sur un projet commun sur l'avenir du CCE et ce que nous pouvons mettre en place afin, le prochain mois, de proposer un bureau ?

Selon moi, il serait dangereux dès à présent de considérer que nous sommes en situation d'échec définitif. Il faut se donner la possibilité d'un travail pendant un mois avec les syndicats représentatifs ici présents, les élus et tous ceux qui veulent converger vers un travail partagé, pour être capable de proposer un bureau. Vous conviendrez que depuis le 25 mars et la mise en place des CSE, il a été difficile de se retrouver et de travailler sur un projet à présenter en séance. C'est l'une des raisons qui a fait qu'aujourd'hui, nous ne soyons pas tombés d'accord.

M. TIZON, Président.- En cas de carence, il existe plusieurs solutions. Nous pouvons aller devant le juge. Cela s'est fait, nous avons trouvé une jurisprudence Dohay⁽²⁾ selon laquelle le juge va désigner un secrétaire. Je n'ai rien contre le juge, mais aller chercher un juge pour désigner quelqu'un de cette assemblée – sur quel critère en plus, je n'en sais rien – me paraît ne pas avoir grand sens.

La deuxième solution, si vous ne trouvez pas au sein des élus titulaires les personnes adéquates pour un certain nombre de compétences, est que tout le monde démissionne et que l'on procède à de nouvelles nominations. Mais je n'ai pas le sentiment que c'est une question liée aux compétences, la question me semble davantage liée aux alliances que vous pouvez trouver pour construire un projet.

Nous avons consulté le Cohen. Je vous le lis :

« Il peut arriver qu'après les élections en cours de mandat, le poste de secrétaire de comité soit vacant et qu'aucun titulaire ne soit candidat pour cette fonction. En ce cas, les élus peuvent démissionner pour provoquer des nouvelles élections [des élus CSEC]. Sinon le comité fonctionnera provisoirement sans secrétaire, élisant à chaque réunion un secrétaire de séance. »

C'est un mode de fonctionnement possible pour l'instance, la session, mais par rapport au mandat de gestion courante et aux salariés du CSEC, je ne vois pas comment cela peut fonctionner.

M. GARBISO.- Notre proposition est le report dans un mois, parce que si dans ce mois, nous ne sommes pas capables de converger sur un projet commun, nous pouvons considérer que c'est perdu. Je suis désolé de le dire mais c'est une réalité.

Aujourd'hui, c'est un peu prématuré, nous avons discuté. Des idées sont sorties et je suis ouvert à tout ce qui est positif pour le collectif. Se donner un mois permet d'arriver au prochain CSEC avec un projet, un bureau ou un désaccord profond et là, effectivement, vous ferez ce qu'il y a à faire.

M. TIZON, Président.- Je veux que l'instance fonctionne.

Qui souhaite s'exprimer sur cette proposition de la CFE-CGC ?

Mme BORDES DUCLOS.- Je vais parler au nom de la CGT, même si nous ne sommes pas représentatifs, et en mon nom de secrétaire de CE car nous contribuons aux organisations des activités sociales du CSEC.

Chercher une solution pendant un mois, construire un projet est une sage décision. Je pense à l'intérêt des salariés du CCE qui vont vivre ce mois dans une certaine angoisse et je me mets à leur place. Je pense à l'intérêt des salariés, à l'intérêt de notre patrimoine commun car il faut le protéger et le défendre. Il va falloir afficher une position forte parce qu'à l'extérieur, nous faisons malgré tout des envieux et des gens auraient des forts intérêts à essayer de récupérer notre patrimoine. Ils vont se frotter les mains de nous voir dans cette panade.

Je pense aux salariés d'Air France qui sont légitimement en droit d'attendre de leurs élus qu'ils aient du courage et qu'ils prennent en main le destin commun. La solution proposée me semble effectivement sage. Il sera urgent que les syndicats, les organisations syndicales et les secrétaires de CSE se mettent autour de la table, partagent vraiment et essaient de trouver ce projet commun qui va sûrement nous permettre de sortir grandi de cette situation.

M. ALLONGÉ.- Nous nous sommes mis d'accord pour la carence. Il faut avancer sur notre carence, que vous fassiez voter un secrétaire de session, que nous puissions continuer la petite vie, que nous nous mettions d'accord pendant un mois. Le mois prochain, vous aurez votre Bureau. C'est le sujet.

Vous voulez absolument qu'il y ait quelque chose de magique. Mais le point sur lequel nous nous sommes mis d'accord pendant 2 heures, c'est sur la carence.

M. TIZON, Président.- Monsieur ALLONGÉ, quand je suis revenu, vous avez explicité qu'il y avait une carence. M. GARBISO propose qu'il y ait un secrétaire de séance et que vous travailliez pendant un mois. Ce n'est pas ce que j'ai entendu. J'essaie donc d'échanger avec vous pour savoir si la proposition de M. GARBISO est celle de la CGC ou si elle est retenue par l'ensemble des élus.

M. TRAN.- La loi est claire, il y a élection d'un secrétaire de séance chaque fois qu'il y a carence jusqu'au moment où il y aura un candidat.

Aujourd'hui, il y a carence. Il faut donc l'élection partielle d'un secrétaire de séance pour faire le PV parce que c'est le secrétaire qui doit établir le PV. Il faut maintenant avancer.

M. TIZON, Président.- Ce secrétaire de séance établira également l'ordre du jour avec le Président pour la prochaine session.

Dans cette situation, le CCE a donné un mandat de gestion courante à 2 personnes lors de la dernière session. Ce mandat de gestion courante se termine aujourd'hui.

M. TAIBI.- Non, jusqu'à la mise en place du prochain bureau.

M. TIZON, Président.- Nous pouvons vérifier. Si c'est ce qui est écrit, je n'ai pas de soucis, le mandat de gestion courante qui leur est confié continue dans ces conditions.

M. GARBISO.- C'est jusqu'à la nomination du prochain bureau.

M. TIZON, Président.- Vous avez raison, nous n'avons pas à faire un ajout à l'ordre du jour sur ce vote. Mais je veux le vérifier.

En même temps, le CSEC est désormais compétent. La décision du CCE ne vaut plus à partir d'aujourd'hui. Pour une question de procédure, il serait préférable que le CSEC, qui est désormais compétent, prolonge le mandat de gestion courante donné à ces 2 personnes jusqu'à la prochaine session.

Mme BORDES DUCLOS.- Il faut peut-être leur demander s'ils sont d'accord.

M. TIZON, Président.- Nous pouvons faire une interruption de séance pour leur poser la question, vous avez raison, Madame BORDES DUCLOS.

Si vous lisez complètement le mandat, il courait sur la période allant du 11 mars 2019 jusqu'à la mise en place du nouveau CSEC, le 29 mars. Il faudra le revoter.

M. TAIBI.- Rappelez-vous, nous étions intervenus, nous avons demandé une modification, nous avons dit « jusqu'au prochain bureau ». C'est dans les minutes. Nous avons attiré l'attention sur le cas où il n'y aurait pas de bureau.

M. TIZON, Président.- Pour autant, la décision du CCE ne vaut plus aujourd'hui.

M. BEURAIN.- Monsieur TIZON, si l'instance du CSEC n'a pas de secrétaire, elle a par contre un Président.

M. TIZON, Président.- Tout à fait.

M. BEURAIN.- Le Président, c'est vous. En termes de responsabilité, sans niveau intermédiaire que constitue le secrétaire, c'est vous qui êtes en responsabilité.

Ce n'est donc pas si grave que cela, Monsieur TIZON. Vous voilà en charge d'une nouvelle entité !

M. TIZON, Président.- Monsieur BEURAIN, je ne pense pas que ce soit le cas. Imaginez que j'aie le pouvoir, je fais ce que je veux entre maintenant et la prochaine session sans que personne ne puisse me demander des comptes sur le patrimoine et les œuvres sociales. Ce n'est pas l'esprit de la loi et je pense que ce n'est pas votre vision non plus.

Par respect pour les élus, s'il y avait un événement exceptionnel, je n'ai pas de souci en tant que Président d'assumer, mais à aucun moment il n'a été prévu que les élus donnent au Président tous les pouvoirs. Quand le secrétaire du CCE sortait de son mandat de gestion courante, il allait chercher un mandat auprès des élus. Nous l'avons vécu lors du dernier CCE au cours duquel des remarques ont été formulées au secrétaire du CCE.

Je pourrai le vérifier légalement, mais je ne peux pas cumuler, si c'est l'esprit de votre intervention, le poste de Président et le poste de secrétaire du CCE.

Pour autant, vous avez raison, j'ai une responsabilité. C'est pourquoi je suis intervenu en disant qu'en tant que Président, le fait qu'il y ait un bureau est un gage de fonctionnement. En tant que Président, si de façon durable, il n'y a pas de secrétaire, je serai amené à interpeller le juge afin que la maison soit gérée via un administrateur judiciaire. Il faut être clair entre nous, je ne veux prendre personne par défaut. Par rapport aux salariés, c'est important.

Je vous remercie de m'avoir donné des pouvoirs, Monsieur BEURAIN.

M. TRAN.- Je tenais à vous féliciter. Vous entrez dans l'histoire, Monsieur le Président !

M. TIZON, Président.- Si nous nous orientons vers cette solution et s'il n'y a pas d'opposition, j'aimerais être clair sur un point. En tant que Président, qu'est-ce qui m'assure qu'entre maintenant et la prochaine session, un travail permettra de sortir de cette impasse puisque nous sommes dans une forme d'impasse ?

M. BEURAIN.- Je profite de la présence de tous les secrétaires de CE. Il y a une possibilité de réunir la Coordination des Secrétaires de CE afin que nous essayions de nous mettre d'accord sur un projet avant de nous mettre d'accord sur les hommes, et réunir des gens autour de ce projet. Je propose que nous nous retrouvions le plus tôt possible, peut-être la semaine prochaine, et que si le CSEC veut nous accueillir, que nous fassions une réunion au Dôme.

M. CAPDEVIELLE.- Je suis d'accord avec Jérôme BEURAIN, nous pouvons y travailler. Mais les secrétaires de CE ne sont qu'invités à cette session. Si la session veut bien que nous fassions des propositions, il n'y a pas de soucis, mais c'est la session qui restera maître.

M. TIZON, Président.- Nous sommes sur un sujet très complexe. C'est la rencontre des secrétaires de CSE, des syndicats, des élus. Cela fait beaucoup de monde.

M. TAIBI.- OK pour les secrétaires de CE, mais nous ajouterons les secrétaires généraux des syndicats parce qu'il est question d'un projet politique. Il faut qu'ils soient conviés à cette réunion.

M. GARBISO.- Je rejoins Karim TAIBI, cela va de soi. C'est une politique syndicale. Nous avons nos représentants, mais les secrétaires généraux doivent être autour de la table avec les secrétaires des CSE. C'est le minimum.

M. TIZON, Président.- Si vous voulez une interruption pour échanger sur le sujet...

(Non dans la salle)

Laissez-moi terminer. Si vous avez besoin d'une interruption, pas pour discuter parce que j'ai bien compris que la messe était dite, mais sur la façon de vous organiser, il n'y a pas de soucis.

Pour moi, nous avons deux choses à faire :

- ➔ Élire un secrétaire de séance ;
- ➔ Ajouter un point à l'ordre du jour sur le mandat de gestion courante à redonner.

Mme BORDES DUCLOS a demandé à s'assurer que les personnes étaient bien d'accord. C'est justifié parce que ce n'est pas une question facile.

Je constate donc qu'il y a carence sur l'ensemble des postes du Bureau.

Nous allons procéder par étape.

J'aimerais que nous procédions à l'élection d'un secrétaire de séance qui aura pour objet d'être le secrétaire de cette session, de définir et signer l'ordre du jour jusqu'à la prochaine session. Nous sommes d'accord ?

Sur ce sujet, est-il nécessaire de procéder à une modification de l'ordre du jour puisque ce point n'est pas inscrit ?... Caroline FERRACCI me dit non.

Quels sont les candidats au poste de secrétaire de session ?... Personne ?... Nous sommes bien avancés.

M. GARBISO.- Afin de ne pas aller au « barbu », nous allons proposer notre élue titulaire, Priscilla TUCHMUNTZ LAHITTE.

M. TIZON, Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(aucun)

Nous procédons au vote.

Quelqu'un souhaite-t-il un vote à l'urne ?

(Personne)

Nous votons donc à main levée.

Mme COTIS.- Les votants sont Mme LAVIGNE-LEDOUX, M. VAUDRON, M. TAIBI, Mme ODINOT CHAZELAS, M. BODRERO, Mme MARCHAIS, M. TRAN.

Mme BORDES DUCLOS.- Mme MARCHAIS est remplacée par Mme FREMONT, Mme MARCHAIS ayant dû partir.

Mme COTIS.- M. DUCOURTIEUX, M. VILLANUEVA, M. REGEASSE, Mme MOORE-RIEUTORD, Mme TECHER, M. PORTAL, M. DELLI-ZOTTI Mme TUCHMUNTZ LAHITTE.

Soit 15 votants.

M. TIZON, Président.- Qui est pour la candidature de Mme TUCHMUNTZ LAHITTE ?

Résultat du vote à main levée :

➤ **15 voix pour (unanimité).**

M. TIZON, Président.- Bravo ! Nous avons bien un secrétaire de séance.

Le deuxième point que nous avons abordé était la question du mandat de gestion courante donné à M. ROUGIER et M. BERENGUIER. Mme BORDES DUCLOS a souhaité les interroger pour savoir s'ils étaient d'accord.

M. BERENGUIER.- Bonjour à tous. J'ai joint Michel ROUGIER. Je vous confirme que lui et moi-même sommes d'accord pour continuer notre mission.

J'ai essayé de regarder ce que cela pouvait impliquer, notamment en événements qui pourraient être exceptionnels. Le 18 avril, il y a une audience du tribunal concernant l'autorisation de vente du centre de Fonsanges. Mais nous sommes représentés par un avocat. A priori, cela rentrerait dans le cadre des affaires courantes.

M. TIZON, Président.- Y a-t-il des questions particulières ? (*Aucune*)

Nous devons procéder à une modification de l'ordre du jour car ce point n'est pas à l'ordre du jour. Si nous voulons le voter, il faut l'ajouter.

Je propose l'addition du point suivant : « *Avis de la session pour donner mandat à MM. Michel ROUGIER et Jean-Pierre BERENGUIER pour administrer les affaires courantes du CSEC pour la période allant du 29 mars au 18 avril.* »

Qui est pour l'addition de ce point à l'ordre du jour ?

Résultat du vote à main levée :

➤ **15 voix pour (unanimité).**

1 bis Avis de la session pour donner mandat à MM. Michel ROUGIER et Jean-Pierre BERENGUIER pour administrer les affaires courantes du CSEC pour la période allant du 29 mars au 18 avril.

M. TIZON, Président.- Nous passons au vote de ce point.

Qui est pour le mandat donné à M. ROUGIER et M. BERENGUIER pour la période courant du 29 mars au 18 avril ?

M. JAGUT.- Vous n'avez pas refait le décompte des voix. Or, je pense que les PN ne votent pas pour ce point.

M. TIZON, Président.- Il me semble qu'ils ont bien voté l'addition du point à l'ordre du jour.

Maintenant, nous sommes sur le mandat qui est donné.

Je renouvelle la question : Qui est pour ?

Résultat du vote à main levée :

➤ **10 voix pour ;**

➤ *Aucune voix contre ;*

Les élus du CSE Exploitation Aérienne ne participent pas au vote (5 voix).

M. TIZON, Président.- Une fois que nous avons traité ces points, il nous reste un certain nombre de points à l'ordre du jour :

- ➔ Élection du coordinateur adjoint de la Commission Santé Sécurité ;
- ➔ désignation des membres des commissions ;
- ➔ désignation par le CCE du représentant ;
- ➔ etc.

Avez-vous échangé sur le fait que ces points soient traités maintenant ou souhaitez-vous également leur report ? Si nous reportons, les commissions n'existent pas, nous ne pouvons pas les réunir. Je le répète, ce mode de fonctionnement n'est pas optimum du tout car nous aurons des points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session, qui plus est des points légaux. Nous devons avancer dans ces points.

M. BEAURAIN.- Nous n'avons pas de bureau légitime. Il me paraît difficile d'accorder une légitimité à des commissions si nous n'avons pas un bureau construit. Il faut procéder dans l'ordre, c'est la voiture, les pneus et après le chauffeur. Il nous faut déjà construire la structure et ensuite mettre en place les commissions. C'est mon point de vue.

M. TRAN.- Cela n'empêche pas, comme les commissions sont déjà établies dans chaque établissement, le fonctionnement de ces commissions.

M. TIZON, Président.- Monsieur TRAN, cela fonctionne très bien dans chaque établissement. Je n'ai pas en tête l'ordre du jour que nous aurons le mois prochain, mais si des points devaient passer dans des commissions, nous allons avancer car certains sujets sont légaux. Je vais être clair avec vous.

M. TRAN.- La seule chose problématique est que dans les textes, vous désignez le secrétaire adjoint du CSEC en tant que coordinateur de la Commission Centrale CSSCT. C'est problématique. Comme il n'y a pas de commission centrale, il n'y a pas de commission centrale.

M. TIZON, Président.- Il n'y a pas de commission centrale CSSCT.

Autant la CSSCT locale a un rôle important en termes de danger grave et imminent, autant la CSSCT centrale a plus un rôle de coordination. Il y a moins d'urgence au quotidien. Pour autant, il faut qu'elle fonctionne. Nous devons avancer sur les points, même sans les commissions.

M. ALLONGÉ.- Certes, il n'y aura pas de Commission Centrale, mais cela ne nous empêchera pas de traiter les points légaux en CSEC. Nous ferons simplement l'intégralité de la Commission en CSEC, ce sera plus sympa...

M. TIZON, Président.- Il n'y a pas de soucis.

Y a-t-il une demande de report des points 2, 3, 4 et 5 qui concernent des désignations, à la session du mois suivant ou souhaitez-vous les traiter maintenant ? J'aimerais que chacun puisse s'exprimer, sachant qu'il y a un point 7 additionnel de désignation.

M. GARBISO.- Pour la CFE-CGC, nous demandons le report pour travailler correctement.

M. BODRERO.- Pour la CGT, nous demandons également le report.

M. DEWATINE.- Pour la CFDT, nous ne voyons pas bien le rapport entre la mise en place d'un bureau de CSEC et la mise en place des commissions qui sont là pour étudier un certain nombre de dossiers, qu'ils soient légaux ou additionnels.

Mais si la majorité des organisations syndicales sont d'accord pour reporter, nous ne sommes pas à une absurdité près aujourd'hui.

M. MALLOGGI.- Comme un secrétaire d'instance est élu jusqu'à la prochaine session, il peut convoquer les commissions avec le Président.

M. TIZON, Président.- Si une désignation est faite. Vous considérez donc que la désignation peut être faite aujourd'hui.

M. BEURAIN.- Pour SUD Aérien, nous souhaitons également le report.

M. JAGUT.- Pour l'UNSA Aérien, nous nous associons au report.

M. TAIBI.- Je ne vois pas le rapport entre le Bureau du CSEC et les membres au CVS ou au poste d'administrateur ou à la MNPAF. Quelqu'un peut-il me l'expliquer ? Il n'y a aucun rapport, ce n'est pas corrélé à la gestion du Bureau. Pourquoi voulez-vous un report ?

Mme BORDES DUCLOS (*intervention hors micro*).-.....(*inaudible*)

M. TAIBI.- Un projet pour la gestion des activités sociales n'a rien à voir avec le Comité d'Analyse Stratégique ou le poste d'administrateur ou le poste à la mutuelle. À moins que cette majorité prenne tout. Si tel est l'esprit, nous serons contre. Ce n'est pas ainsi que nous voyons les choses. Le point 4 et le point 5 ne sont pas liés pour nous, ainsi que le point 7.

M. TIZON, Président.- Le point 2 concerne le coordinateur à la CSSCT, le point 3 les commissions, le point 4 la désignation du représentant du CSEC d'Air France à la MNPAF, le point 5 la désignation des 5 représentants du CSEC au Comité de Veille stratégique auprès du Comité de Groupe Européen et le point 7 la désignation du représentant du CSEC au Conseil d'Administration d'Air France. Nous avons un point 6 qui est l'acceptation de la dévolution.

Comme je n'ai pas de consensus, je vais dérouler, à moins que vous souhaitiez une interruption de séance pour en discuter entre vous. Autrement je procède à l'appel des candidats et au vote.

Je n'ai pas entendu, Madame BORDES.

Mme BORDES DUCLOS.- Je n'ai pas fait le total, mais je pense qu'une majorité s'est exprimée pour le report.

M. TAIBI.- Sandrine, je t'ai entendu parler, mais tu es invitée à la session. Ce sont les élus qui décident le report ou non. Il faut l'unanimité. C'est les élus titulaires de la session qui décident et pas les invités ou les représentants syndicaux.

Si vous m'apportez la cohérence entre le Bureau et le poste de la MNPAF, je vous suis, je n'ai pas de problèmes. Mais personne ne me l'a expliqué.

M. TIZON, Président.- S'il y a unanimité autour du report de la constitution du bureau, je peux envisager le report.

En l'occurrence, il n'y a pas d'unanimité, je vais donc dérouler les points.

M. DELLI-ZOTTI.- Que faut-il pour le reporter ? Vous avez répondu, il faut l'unanimité. À partir du moment où il n'y a pas unanimité, les jeux sont faits, à moins que les personnes veuillent revenir sur leur position.

M. TIZON, Président.- Le retrait ou l'addition est lié à 2 conditions : qu'il y ait une majorité des élus et que le président soit OK, c'est toujours d'un commun accord.

Je serais d'accord pour le report s'il y a unanimité. Il n'y a pas d'unanimité, nous déroulons donc les points.

M. TAIBI.- Je n'ai pas envie d'être le petit caillou dans la chaussure. Je demande que quelqu'un me dise pourquoi vous voulez un report de points qui ne sont pas liés à la gestion du Bureau. Il suffit de m'expliquer pourquoi. Je ne suis pas obtus, je peux faire marche arrière, mais je n'entends personne m'expliquer pourquoi. Les PN ne participent pas à la gestion du Bureau. Peut-être qu'ils ont un candidat pour la MNPAF, cela n'a rien à voir.

Je le conçois pour le point 6 puisqu'il a un rapport. Mais pour les autres points, je n'ai pas bien compris. Qu'une majorité se dégage sur les commissions, OK, nous avons toujours essayé de faire quelque chose de cohérent afin de ne pas évincer les uns et les autres sur les commissions.

Mais que quelqu'un prenne le parole et m'explique.

M. TIZON, Président.- Je suis plutôt d'accord avec M. TAIBI et cela m'arrive très rarement. Ce sera marqué d'une pierre blanche !

Que vous ayez une difficulté à considérer un projet par rapport au CCE, au patrimoine, je l'entends, ainsi que le délai entre le 24 et le 29 mars. C'est pourquoi j'étais d'accord.

Mais si vous ne faites rien sur un certain nombre d'items, toute l'instance est bloquée et ce n'est pas souhaitable.

M. GARBISO.- Si je peux me permettre, Monsieur le Président, l'avis unanime doit porter sur chaque point et non sur la globalité.

Pour éclairer Karim TAIBI dont la question est légitime, le point 2, l'élection du coordinateur adjoint, ne peut se faire qu'une fois que nous connaissons le Secrétaire Adjoint parce que c'est lié à la Commission Santé Sécurité Conditions de Travail.

Le point 3 est également lié au Bureau car autant dans les CSE, il est bien clarifié que c'est lié à l'élection du premier tour à la proportionnelle, autant pour le CSEC, rien ne dit comment on doit désigner par répartition le nombre de commissaires par syndicat représentatif ou pas, peu importe.

Nous avons là éventuellement un point de divergence entre différentes organisations syndicales. Nous n'avons pas eu encore l'occasion d'échanger. C'est pourquoi le report est important car tout démarre de l'élection du Bureau. Si nous convergions sur un bureau, c'est que nous aurons échangé entre nous durant ce mois à venir sur comment nous voyons la meilleure répartition des commissions au niveau des organisations professionnelles.

Partir aujourd'hui à l'aventure, ce n'est pas aider le CSEC.

Sur le point 4, je suis d'accord avec Karim TAIBI, il n'y a pas de souci pour le traiter immédiatement parce qu'il n'y a pas d'incidence sur le Bureau.

Pour le point 5, je suis assez réservé. Cela se discute, nous pouvons tomber d'accord.

Nous n'avons pas réfléchi au point 7 parce qu'il est tombé un peu comme un cheveu sur la soupe. Cela mérite une réflexion en corrélation avec le point 1.

J'ai donné mon point de vue point par point.

Pouvons-nous converger car il est essentiel de ne pas faire tout et n'importe quoi sur les commissions parce que nous risquons de nous mettre en danger ? Nous sommes déjà en session complexe vis-à-vis du Bureau. Si en plus nous sommes sur le même schéma pour les commissions, les 4 ans à venir vont être compliqués.

Tel est notre point de vue pour la CFE-CGC.

M. BEURAIN.- Je vais passer mon tour. Nous ne tombons pas d'accord aujourd'hui. Il sera peut-être bon de reporter et de se mettre d'accord sur les répartitions de commissions et sur ce que nous voulons faire avec ces outils qui sont à la disposition du CSEC.

M. DEWATINE.- Pour la CFDT, nous sommes d'accord pour le report du point 3, cela rentrera dans les discussions sur la façon de faire le calcul du nombre de postes par organisation syndicale car ce n'est pas défini, contrairement à la façon dont ils sont désignés dans les CSE. Nous sommes d'accord pour le report du point 3.

En revanche, il n'est pas question pour nous de reporter les points 4, 5, 6 et 7.

M. TIZON, Président.- Vous avez raison, Monsieur GARBISO, j'ai fait un sujet global alors qu'il y a plusieurs sujets. Dont acte.

En revanche, rien n'interdit d'élire un coordinateur adjoint. Cela permettrait à l'instance de fonctionner en l'absence de coordinateur qui est un membre du Bureau.

M. GARBISO.- Je l'entends, mais c'est pour une question de cohérence.

M. MALLOGGI.- Nous sommes d'accord pour reporter le point 2, le point 3 et le point 6.

M. TIZON, Président.- Nous allons les prendre les uns après les autres.

Quelqu'un est-il opposé au report du point 2 ?

(Personne)

Dans la mesure où ces moyens qui vous sont donnés nécessitent une discussion entre vous, je ne vais pas m'opposer à ce report.

M. TRAN.- Sur les moyens, c'est un peu n'importe quoi puisque le coordinateur de la Commission Centrale a 20 heures, alors que c'est le secrétaire adjoint qui a un poste de permanent.

M. TIZON, Président.- Qui est pour le report du point 2, élection du coordinateur adjoint de la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail ?

Résultat du vote à main levée :

➤ **15 voix pour (unanimité).**

M. TIZON, Président.- Y a-t-il des élus qui souhaitent traiter le point 3 maintenant ?

(Personne)

Qui est pour le report à la prochaine session de la désignation des membres des commissions centrales ?

Résultat du vote à main levée :

➤ **15 voix pour (unanimité).**

M. TIZON, Président.- Le point 4 ne m'a pas semblé recueillir l'unanimité. Le point 4 nécessite la désignation, par le Comité Social Économique et Central, de représentants Air France à la MNNPAF. J'ai entendu à plusieurs reprises qu'il n'y avait pas d'accord.

Quels sont les candidats à ce poste ?

(Personne)

Nous avons bien avancé ! Il n'y a pas de candidat. Je ne vais pas le faire au barbu.

Mme MOORE RIEUTORD.- Il faut peut-être reporter le point.

M. TIZON, Président.- S'il n'y a pas de candidat, il me semblerait préférable de faire un report. Merci, Madame MOORE !

Je propose de reporter le point au mois suivant.

Qui est pour le report du point 4 ?

Résultat du vote à main levée :

➤ **15 voix pour (unanimité).**

<p>5 - Désignation des 5 représentants du Comité Social et Économique Central au sein du Comité d'Analyse Stratégique auprès du Comité de Groupe Européen</p>
--

M. TIZON, Président.- En ce qui concerne le point 5, il y a une réunion de CVS en avril. Il serait donc préférable d'avoir des représentants.

Y a-t-il des candidats pour être les 5 représentants du Comité Social et Économique Central au sein du Comité d'Analyse Stratégique auprès du Comité de Groupe Européen ?

Mme DEMIGNE.- Quels sont les membres participant au CVS ?

M. TIZON, Président.- Nous allons relire le protocole.

M. GARBISO.- Les secrétaires généraux sont-ils invités de droit ?

M. TIZON, Président.- Composition de la Commission Stratégique de Groupe :

« Les 18 membres de la Commission Stratégique de Groupe sont désignés ou élus dans le respect des règles suivantes :

→ *Délégation du CG d'Air France-KLM (6 membres) :*

Sont désignés par le Bureau 2 représentants de la France, un représentant des Pays-Bas, 2 représentants des autres pays hors France et Pays-Bas ;

→ *Délégation du CCE d'Air France (6 membres) : le secrétaire du CCE d'Air France, les 5 membres du CCE élus lors de la session ordinaire du CCE suivant la signature de l'avenant ;*

→ *Délégation ordinaire du OR de KLM (6 membres) : Président du OR de KLM, 5 membres du OR de KLM désigné par le Président du OR de KLM. »*

Il faudra réviser la rédaction de ce texte.

Cela répond-il à votre question, Madame DEMIGNE ?

Mme DEMIGNE.- Oui.

M. TIZON, Président.- Y a-t-il des candidats ?

M. CAPDEVIELLE.- La CFDT présente Christophe DEWATINE.

M. MALLOGGI.- Force Ouvrière présente Karim TAIBI.

M. GARBISO.- Pour la CFE-CGC, nous présentons Patrick MACÉ.

M. DELLI-ZOTTI.- Le SNPL présente Michel DELLI-ZOTTI.

M. JAGUT.- Pour l'UNSA Aérien, nous présentons Sandra MOORE.

M. TRAN.- Pour SUD Aérien, nous présentons M. BEURAIN.

M. BODRERO.- Pour la CGT, nous présentons M. VILLANUEVA.

M. TIZON, Président.- Nous avons 7 candidats pour 5 postes.

M. TAIBI.- Pour SUD Aérien, Jérôme BEURAIN est invité. Les invités peuvent-ils aller au CVS ou faut-il être élu ou RS ?

M. TIZON, Président.- Non, 5 membres du CCE. Nous avons déjà eu le cas par le passé.

Mme FERRACCI.- Les membres du CSEC sont les élus et les représentants syndicaux.

Les secrétaires sont des invités mais ne sont pas membres.

M. BEURAIN.- Nous changeons de candidat et présentons M. Olivier TRAN.

M. TIZON, Président.- Comme il s'agit d'élections nominatives, quelqu'un s'oppose-t-il au vote à main levée ?

(Personne)

Nous votons donc à main levée.

Étant donné qu'il y a 7 candidats pour 5 postes, nous allons être conduits à voter nom par nom.

Nous allons procéder par ordre alphabétique.

M. TAIBI.- Il y a un candidat PNC ?

M. TIZON, Président.- Oui, Mme MOORE-RIEUTORD et M. DELLI-ZOTTI, qui n'est pas PNC.

Qui est pour la candidature de M. DELLI-ZOTTI ?

Résultat du vote à main levée :

→ **15 voix pour (unanimité).**

Qui est pour la candidature de M. DEWATINE ?

Résultat du vote à main levée :

→ **9 voix pour.**

Nous avons prévu des systèmes de boîtiers pour les votes, ce sera plus simple à l'avenir, cela nous évitera de les décompter. Nous avons prévu de les mettre en place dans chaque CSE car c'est un peu compliqué avec tous les élus.

Qui est pour la candidature de M. MACÉ ?

Résultat du vote à main levée :

→ **9 voix pour.**

Qui est pour la candidature de Mme MOORE RIEUTORD ?

Résultat du vote à main levée :

→ 15 voix pour.

Qui est pour la candidature de M. TAIBI ?

Résultat du vote à main levée :

→ 12 voix pour.

Qui est pour la candidature de M. TRAN ?

Résultat du vote à main levée :

→ 9 voix pour.

Enfin, qui est pour la candidature de M. VILLANUEVA ?

Résultat du vote à main levée :

→ 7 voix pour.

Mme COTIS.- La candidature de M. DELLI-ZOTTI a recueilli 15 voix, celle de Mme MOORE 15 voix, celle de M. DEWATINE 9, celle de M. MACÉ 9, celle de M. TAIBI 12, celle de M. TRAN 7 et celle de M. VILLANUEVA 7.

Sont élus M. DELLI-ZOTTI, M. DEWATINE, M. MACÉ, M. TAIBI et Mme MOORE-RIEUTORD.

M. TIZON, Président.- Donc sont élus Mme MOORE-RIEUTORD, M. DELLI-ZOTTI, M. TAIBI, M. DEWATINE et M. MACE.

M. MALLOGGI.- Nous aimerions expliquer le vote des élus Force Ouvrière.

Comme il n'y avait que 5 représentants au Comité d'Analyse Stratégique, nous estimions qu'un PNT, un PNC et les 3 premiers syndicats de l'entreprise devaient y être.

M. GARBISO.- Je remercie les élus d'avoir voté pour la CFE-CGC, étant le troisième syndicat d'Air France.

6 - Avis de la session sur l'acceptation de la proposition d'affectation des biens du Comité Central d'Entreprise, sur les conditions de transfert des droits et obligations, créances et dettes relatives aux activités transférées, au futur Comité Social et Économique Central en application de l'article 9 VI de l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017

M. TIZON, Président.- Il y avait ensuite le point sur l'acceptation de la proposition d'affectation des biens du Comité Central d'Entreprise.

J'ai entendu tout à l'heure des choses un peu différentes des uns et des autres. Y a-t-il unanimité sur le report ou, au contraire, certains souhaitent-ils le traiter immédiatement ?

M. MALLOGGI.- Si les biens ne sont pas transférés au CSEC, Gassin ferme-t-il demain ?

M. TIZON, Président.- Non.

M. CAPDEVIELLE.- Même si c'est un point formel, lors de la dernière session, nous avons voté l'acceptation de ce transfert et il doit être accepté à la première session. S'il n'est pas accepté, il est en effet suspendu et il pourrait ne rien se passer. C'est purement formel, mais il faut que l'acceptation soit votée à la première session.

M. TIZON, Président.- Ce serait bizarre parce que le patrimoine ne serait plus au CCE et ne serait pas encore au CSEC. Il serait un peu en suspension.

M. CAPDEVIELLE.- il y a aussi les contrats de travail des salariés du CCE. Je pense que c'est un tout.

Mme CAZARRE.- À mon sens, l'objet de ce vote n'est pas de se demander si le patrimoine sortant doit être accepté comme patrimoine entrant puisque le transfert est de plein droit et en pleine propriété, ce sont les affectations comptables qui sont mises au vote.

M. GARBISO.- Nous adhérons. Il n'y a aucune interdiction à ce que les membres de la session puissent se prononcer. Cela permet de continuer à fonctionner normalement.

M. TIZON, Président.- Nous allons donc procéder au vote.

Concernant le point 6, Avis de la session sur l'acceptation de la proposition d'affectation des biens du Comité Central d'Entreprise, sur les conditions de transfert des droits et obligations, créances et dettes relatives aux activités transférées, au futur Comité Social et Économique Central en application de l'article 9 VI de l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017, qui est pour ?

Résultat du vote à main levée :

- *11 voix pour ;*
 - *Aucune voix contre ;*
 - *Aucune abstention.*
- 4 personnes ne participent pas au vote.*

M. TIZON, Président.- Concernant le point 7, désignation du représentant du CSEC au conseil d'administration Air France en application de l'article L.2312-75 du Code du travail, par le passé, c'était le secrétaire du CCE. Mais il n'y a pas d'obligation légale en la matière. L'obligation légale est de le faire voter.

Je suis amené à faire un appel à candidature sur ce poste, sauf si unanimement, vous souhaitez le report.

M. DELLI-ZOTTI.- Excusez-moi de m'en mêler, mais c'est un peu la voix du CSEC et des salariés qui doit être portée au Conseil d'Administration. Il serait assez cocasse que l'on vote pour quelqu'un qui ne représente que lui-même quelque part.

M. TIZON, Président.- Et ce, d'autant qu'il y a des élections de représentants de salariés au Conseil d'Administration. Cette fonction a bien pour objet de représenter le CCE et c'est à ce titre que le secrétaire du CCE était naturellement désigné.

Je vais poser la question que j'ai posée sur les points précédents. Certains souhaitent-ils traiter le point maintenant ou y a-t-il unanimité sur le report du point ?...

Je vais faire voter le report du point. S'il y a unanimité, nous le reporterons.

Qui est pour le report du point 7, désignation du représentant du CSEC au Conseil d'Administration Air France ?

Résultat du vote à main levée :

➤ ***15 voix pour (unanimité).***

Nous reportons donc le point.

De façon formelle, la prochaine session a lieu le 18 avril. Entre maintenant et le 18 avril, nous établirons l'ordre du jour avec la secrétaire de session de ce jour. Je pense que c'est la première fois que nous avons une secrétaire au CCE. Félicitations !

Par ailleurs, si M. ROUGIER souhaite des choses particulières, je suis à sa disposition, qu'il n'hésite pas.

Je vous remercie. Je vous souhaite un bon travail car il serait sain et bien pour tous que nous arrivions à solutionner cette question d'ici la prochaine session.

Merci à vous et bon appétit.

(La séance est levée à 12 heures 45.)

